

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DU LICENCIÉ



En adhérant au club, le joueur/la joueuse ou son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur s'engage à se conformer au règlement intérieur du club et à en respecter le contenu (affiché au club). Tout manquement grave à ce règlement pourrait entraîner la suspension ou la radiation du club de l'adhérent que ce manquement concerne les activités en tant que joueur, entraîneur, arbitre, spectateur ou pendant toute autre activité bénévole au club.

## 1. IMPLICATION ET PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

En devenant adhérent du Club Seagulls Pordic, le joueur, la joueuse, ou ses parents pour les mineurs s'engagent à participer à la vie du club en accomplissant diverses fonctions bénévoles (buvette, organisation des goûters d'après match, participation aux transports pour les matchs à l'extérieur, aides ponctuelles aux manifestations organisées par le club, ...).

Tout parent ne pouvant participer aux transports des enfants pour les matchs extérieurs (absence de voiture, travail, ...) devra s'engager à une activité pour en compenser le fait.

### EN SIGNANT UNE LICENCE, LE JOUEUR /LA JOUEUSE S'ENGAGE À :

- arbitrer et/ou tenir des tables de marque. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit trouver son remplaçant, lui communiquer les heures et lieux de rendez-vous et avertir le club. En cas d'absence non remplacée, le joueur ou la joueuse se verra sanctionné.e. suivant les dispositions du Règlement Intérieur.
- autoriser le club à diffuser des photos/vidéos sur lesquelles le joueur/la joueuse, ou ses parents pourraient apparaître (Facebook, Instagram, site internet, affiche événement, ...).

## 2. COMPORTEMENT

En signant une licence, le joueur /la joueuse s'engage à :

- avoir une tenue sportive correcte à l'entraînement (short ou jogging, chaussures adaptées) et une bouteille d'eau y compris pour les matchs.
- prendre soin des shorts, maillots, équipements et matériels mis à disposition par le club.
- participer au goûter d'après match avec ses partenaires et adversaires.

- laisser en état de propreté les vestiaires, locaux et abords des gymnases et terrains fréquentés lors des entraînements, matchs et tournois.
- avoir l'esprit sportif et une attitude exemplaire vis-à-vis de ses coéquipiers/adversaires, des entraîneurs, dirigeants, arbitres et des supporters.
- respecter les règles du jeu et maîtriser ses impulsions ou son agressivité.
- En cas de suspension, d'un passage devant la commission de discipline, de pénalités pour fautes techniques, l'amende et les frais de dossier qui en résultent et facturés directement au club par le comité ou la ligue seront automatiquement reportés à la charge de l'adhérent (ou de ses parents pour les adhérents mineurs) quelles que soient les circonstances.

### **3. ENTRAÎNEMENTS, COMPÉTITION ET CONSTITUTION DES ÉQUIPES**

Les équipes sont constituées par la commission technique du club et les entraîneurs en fonction des qualités sportives des joueurs et du nombre de joueurs par catégorie. Il appartient alors aux seuls entraîneurs et coachs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs sur la base de différents critères (qualités sportives, travail à l'entraînement, assiduité, état d'esprit du joueur). Les entraînements peuvent avoir lieu sur les différents terrains occupés par l'association et le planning définitif du joueur est connu mi-septembre selon les effectifs et les équipes.

### **4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ**

En signant une licence, le joueur/la joueuse s'engage à assister aux entraînements et aux matchs pour lequel il/elle est convoqué.e., à arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement ou le départ pour un déplacement extérieur. Tout retard ou absence doit impérativement être signalé au coach de l'équipe.

### **5. DÉPLACEMENTS**

L'adhérent ou son représentant légal autorise les Seagulls à organiser les déplacements des joueurs par tous les moyens qu'ils jugeront opportuns. Si le parent n'assure pas lui-même le transport de son enfant mineur, il décharge les personnes le faisant à sa place de toute responsabilité. En son absence, il autorise l'équipe des Seagulls ou leurs délégués (parents bénévoles) à faire pratiquer sur son enfant tout acte médical que son état pourrait nécessiter.